

# AVIS DE COURSE

VOILE LÉGÈRE 2021-2024

## Championnat de Bretagne

Samedi 13 et Dimanche 14 avril 2024

Crozon Morgat

Autorité Organisatrice : Centre Nautique Crozon Morgat

Grade : 5A

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

### **Préambule :**

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français. (Avis de course rédigé le 1er mai 2022).

### **Prévention des violences et incivilités**

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

*A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es.*

## **1. RÈGLES**

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les règlements fédéraux
- le règlement du Championnat de Bretagne

## **2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**

2.1 Les IC seront disponibles, au plus tard le samedi 13 avril à 9h30 en version électronique à l'adresse suivante :

<https://www.cncm.fr/evenements/championnat-de-bretagne-voile-les-13-et-14-avril-2024/>

## **3 COMMUNICATION**

3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse :

<https://www.cncm.fr/evenements/championnat-de-bretagne-voile-les-13-et-14-avril-2024/>

- 3.2 [DP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

#### 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 L'épreuve est ouverte à :

- Tous les bateaux des classes : Inter série catamarans  
Optimist

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :

- La licence Club FFVoile mention « compétition » valide  
Ou
- La licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
  - Pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur,
  - Une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage
  - Pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

4.2.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 **Une pré-inscription en ligne est disponible au lien suivant :**

<https://forms.gle/4X8aZbA1sTFQCRrR9>

4.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

#### 5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

| Classe     | Droits d'inscription<br>Jusqu'au 10 avril | Droits d'inscription<br>Après le 10 avril |
|------------|---|---|
| Solitaire  | 24 euros                                  | 35 euros                                  |
| Catamarans | 48 euros                                  | 65 euros                                  |

#### 6 PUBLICITÉ

6.1 [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2 [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

#### 7 PROGRAMME

7.1 Confirmation d'inscription :

| Date            | De   | À     |
|-----------------|------|-------|
| Samedi 13 avril | 9h30 | 11h30 |

7.2 Briefing :

| Date            | À     |
|-----------------|-------|
| Samedi 13 avril | 11h30 |



### 7.3 Jours de courses :

| Date              | À   |
|-------------------|-----|
| Samedi 13 avril   | 13h |
| Dimanche 14 avril | 11h |

7.4 Aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16h30, le dimanche 14 avril.

### 8 LIEU

8.1 L'annexe ZONE DE COURSE fournit le plan de la zone de course

### 9 LES PARCOURS

Les parcours seront de type construit.

### 10 CLASSEMENT

10.1 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

10.2 a) Quand moins de 2 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

c) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de sa plus mauvaise course.

### 11 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

[DP] Les bateaux accompagnateurs doivent s'être déclarés par mail auprès de l'organisateur à :

[plaisance@cncm.fr](mailto:plaisance@cncm.fr)

### 12 PROTECTION DES DONNÉES

#### 12.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

#### 12.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

### 13 ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

### 14 PRIX

Des prix seront distribués en conformité avec le règlement sportif de la ligue de Bretagne

# ANNEXE ZONE DE COURSE

